



Province de Québec
MRC Beauce-Sartigan
Municipalité de Saint-Simon-les-Mines

1^{er} projet règlement 264-2020

1^e projet de règlement amendant le Règlement no 165-2006 relatif au zonage

ATTENDU QUE le conseil municipal peut modifier le Règlement de zonage no. 165-2006 conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun d'apporter certaines modifications à ce règlement;

ATTENDU QUE ce règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

RÉSOLUTION N° 2020-XX-XXX

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller _____, appuyé par le conseiller _____ et résolu unanimement d'adopter le 1^{er} projet de règlement no. 265-2020 tel que décrit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent projet de règlement.

ARTICLE 2

Modification de l'article 4.17.3.2 b) par l'ajout du texte suivant :

La tôle galvanisée peut être autorisée pour les bâtiments agricoles ou forestiers situés dans les zones agricoles ou dans les zones agroforestières.

ARTICLE 3

L'article 4.17.1 b) est modifié par le texte suivant :

L'emploi de conteneurs, de wagons de chemin de fer, de remorque, d'autobus ou autres véhicules désaffectés de même nature est prohibé pour toutes fins sur l'ensemble du territoire, sauf dans la zone agricole et la zone agroforestière. La condition à respecter est que cette construction ne doit pas être visible des voies publiques.

ARTICLE 4

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Martin Saint-Laurent
Maire

Véronique Fortin
Directrice générale et secrétaire-trésorière